Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

Agence Nationale Pour l'Emploi

Département de l'Observatoire de l'Emploi

<u>.</u>



Rapport 2013 sur le Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) au Togo





FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

Table des matières

Vision du Togo en matière du développement et cadre de politique sur le marché du travail	6
Avant-propos	
Remerciements	8
Résumé exécutif	9
Introduction	. 11
Partie 1 : Contexte de mise en œuvre du SIMT : Environnement politique et institutionnel .	. 12
1. Signature et ratification de la charte africaine de la statistique	. 13
2. Description du système statistique national (SSN)	
3. Stratégies Nationales de Développement de la Statistique (SNDS)	. 14
4. Description de la structure nationale de coordination et de production des statistique	S
du marché du travail	
5. Politique et Plan sectoriel de l'éducation (PSE)	
5.1 Politique en matière d'éducation	
5.2 Plan sectoriel de l'éducation	
6. Lois sur le travail et la sécurité sociale	
6.1 Conventions ratifiées par le Togo	
6.2 Dispositions législatives nationales relatives au travail, à l'emploi et à la protection	
sociale	
Partie 2 : Etat du système d'informations sur le marché du travail	
1. Coordination et production d'informations sur le marché du travail en 2013	
2. Dispositions législatives nationales relatives au travail et à la sécurité sociale	
3. Politique en matière du travail, de la protection sociale et de l'emploi	
3.1 Politique en matière du travail	
3.2 Politique en matière de protection sociale	
3.3 Politique en matière d'emploi	
3.4 Autres activités de promotion de l'emploi	
4. Politique en matière d'éducation	
5. Besoins et demandes en statistiques du marché du travail	
Partie 3 : Tendance du marché du travail : analyse de quelques indicateurs	
1. Données et méthodologie	
2. Analyse de quelques indicateurs du marché du travail	
Conclusion	
Annexes	
1. Plan d'actions SIMT pour 2014	
2. Perspectives pour 2014	
2.1 En matière de l'Emploi	
2.2 En matière de l'éducation	
Bibliographie	. 46

Sigles et abréviations

AFD: Agence Française de Développement

AFRISTAT: Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

AGR : Activités Génératrices de Revenus

AIDE : Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche

ANPE: Agence Nationale Pour l'Emploi

ANVT: Agence Nationale de Volontariat au Togo

APERP: Appui à la Promotion de l'Emploi et à la Réduction de la Pauvreté

AT: Administration du Travail

AUA: Association des Universités Africaines

BAD : Banque Africaine de Développement

BIT: Bureau International du Travail

BTP: Bâtiments et Travaux Publics

BTS: Brevet de Technicien Supérieur

CAMES : Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur

CDB : Comité de Développement à la Base

CEFE: Création d'Emploi par Formation d'Entreprise

CENATIS: Centre National de Tissage

CERSA: Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires

CIPRES : Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale

CFMI: Centre de Formation aux Métiers Industriels

CFTP: Centre de Formation Technique et Professionnelle

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CNS: Conseil National de la Statistique

CRETFP: Centre Régional de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

CRV: Centre Régional de Volontariat

DE: Demandeur d'Emploi

DEJ: Direction de l'Emploi des Jeunes

DFPA: Direction de la Formation Professionnelle et Apprentissage

DGE : Direction Générale de l'Emploi

DGSCN : Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale

DGT: Direction Générale du Travail

DOE : Département de l'Observatoire de l'Emploi

DOPSEJ: Document d'Orientation du Plan Stratégique pour l'Emploi des Jeunes

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

EPT: Ecole Primaire pour Tous

ESA: Ecole Supérieure d'Agronomie

ETFP: Enseignement Technique et Formation Professionnelle

ETVA: Enquête sur la Transition vers la Vie Active

FAIEJ: Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes

FCFA: Franc de la Communauté Française d'Afrique

FCTD: Formation Communautaire au Travail Décent

FNFI: Fonds National de Finance Inclusive

GAR: Gestion Axée sur les Résultats

GIZ : Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement

HIMO : Haute Intensité de Main d'Œuvre

IES: Institution d'Enseignement Supérieur

INAM: Institut National d'Assurance Maladie

INFA: Institut National de Formation Agricole

INSEED : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques

IT: Inspection du travail

LMD License – Master - Doctorat

LMIS: Labour Market Information System

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

METFPI: Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de

l'Industrie

MLC: Convention du Travail Maritime

MTESS: Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

OEF: Observatoire de l'Emploi et de la Formation

OIT: Organisation Internationale du Travail

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

PADAT: Programme d'Appui au Développement Agricole au Togo

PAI-2: Programme d'Appui Institutionnel 2^{ème} volet

PAIPJA: Projet d'Appui à l'Insertion Professionnelle des Jeunes Artisans

PAO : Plan d'Action Opérationnel

PASA: Programme d'Appui au Secteur Agricole

PAES: Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur

PDC : Projet de Développement Communautaire

PDC-L : Projet de Développement Communautaire dans les quartiers vulnérables de Lomé

PEJ: Programme Emploi-Jeunes

PERI: Projet Education et Renforcement Institutionnel

PNE : Politique Nationale de l'Emploi

PNT : Politique Nationale du Travail

PNIASA: Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire

PPAAO : Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest

PPTD: Programme Pays pour le Travail Décent

PRADEB: Programme d'Appui au Développement à la Base

ProFoPEJ: Programme de Formation Professionnelle et Emploi des Jeunes

PROVONAT : Programme de Promotion du Volontariat National au Togo

PSAEG : Projet de Soutien aux Activités Economiques des Groupements

PSE: Plan Sectoriel de l'Education

PSNEJ: Plan Stratégique National pour l'Emploi des Jeunes

QUIBB: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être

RGPH4: 4è Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RESEN: Rapport d'Etat du Système Educatif National

ROAME: Répertoire Opérationnel Africain des Métiers et Emplois

SCAPE : Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi

SESR : Système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIMT : Système d'Information sur le Marché du Travail

SNDS: Stratégie Nationale de Développement de la Statistique

SSN: Système Statistique National

SSTE: Sécurité Santé au Travail et Environnement

STI: Sciences, Technologie et Innovation

TBS: Taux Brut de Scolarisation

TIC: Technologie de l'Information et la Communication

UA: Union Africaine

UE: Union Européenne

UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

\$US: Dollar Américain

VAE: Valorisation des Acquis Expérientiels

VIH /SIDA: Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome immunodéficience Acquise

VN: Volontaire National

Vision du Togo en matière du développement et cadre de politique sur le marché du travail

La vision des autorités togolaises, définie dans la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) adoptée le 29 août 2013, est de faire du Togo « un pays émergent d'ici 15 à 20 ans, respectueux des droits de l'Homme et promouvant l'Etat de droit ». L'objectif poursuivi est d'accélérer la croissance en vue de réduire la pauvreté et les inégalités et créer des emplois, avec des effets multiplicateurs sur le niveau des revenus, la qualité de vie des Togolais et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

De cette vision globale de développement découle celle de la Politique nationale de l'emploi (PNE) qui soutient qu'à l'horizon 2030, la plupart des Togolais, sans discrimination aucune et en âge de travailler, dispose d'un emploi décent, de qualité dans l'équité, dans un environnement de croissance économique accélérée inclusive et dans un climat politique et social stable.

Aussi la politique nationale du travail vise-t-elle à faire du Togo, un pays émergent, garantissant un niveau de compétitivité élevé à l'ensemble des entreprises et un travail décent à tous les travailleurs, grâce au fonctionnement harmonieux de son marché du travail.

Avant-propos

Le rapport sur l'état du Système d'information sur le marché du travail (SIMT) est un document annuel élaboré pour décrire les avancées et les innovations aux plans politique, juridique et institutionnel enregistrées sur le marché du travail et dans le secteur de la formation. L'objectif de ce document est de favoriser une meilleure prise de décision en faveur de la formation, de la promotion de l'emploi, de la réduction durable de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'emploi, devenu depuis plusieurs années, à la fois un facteur de croissance économique et un moyen de redistribution de richesses, a fait l'objet d'un sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) en 2004 à Ouagadougou. A cette occasion, les dirigeants du continent se sont engagés à placer la création d'emplois au centre des objectifs de leurs politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental. Cet engagement a été réitéré lors du 17ème sommet de l'UA en 2011 à Malabo en Guinée Equatoriale à l'issue duquel les chefs d'Etat et de Gouvernement ont fait une déclaration sur la création d'emplois pour accélérer le développement et l'autonomisation des jeunes.

Dans ce contexte, le Gouvernement togolais a concentré ses efforts sur la promotion de l'emploi par l'entremise de sa Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE). Ces efforts sont traduits dans la Politique nationale de l'emploi (PNE) à travers ses différents axes afin de concrétiser les engagements pris aux niveaux national et international.

Le rapport SIMT, institué pour retracer annuellement la situation du marché du travail, est à sa deuxième édition après celui de 2012 et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Il a été rédigé par un groupe de cadres représentant les structures étatiques chargées des questions d'information sur le marché du travail. Il s'agit de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) à travers son Département de l'observatoire de l'emploi (DOE), de la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN), des Ministères chargés du travail et de l'emploi, de l'emploi des jeunes, de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle.

Le Directeur Général de l'ANPE

Edmond Comlan AMOUSSOU

Remerciements

L'élaboration du rapport national relatif au système d'information sur le marché du travail est une initiative du Département de l'observatoire de l'emploi (DOE) de l'ANPE.

La présente édition du rapport est rendue possible grâce à l'appui de l'Etat togolais à travers sa subvention à l'ANPE et au financement de l'Union européenne (UE) par le biais du Programme d'appui institutionnel (PAI-II).

Nous témoignons, ici, notre gratitude aux autorités togolaises et à l'Union européenne.

Nos reconnaissances vont à M. Edmond Comlan AMOUSSOU, Directeur Général de l'ANPE et à toute son équipe pour leur soutien au processus d'élaboration du document.

La rédaction de ce document est l'œuvre d'une équipe interministérielle du Togo. Nos remerciements vont à l'équipe de rédaction dirigée par M. ABBEY Kokouvi D., Directeur de l'observatoire de l'emploi / ANPE, et composée de Mesdames LAKIGNAN Solim et AGLOBO Djigbodi, Messieurs SEGLA Komi A. et NYAVO Messan Amévi du Département de l'observatoire de l'emploi (DOE), M. KLUTSE Messan A. de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), Messieurs AYEFOUNI Dekpo Bernard et EDOH-AZIANGA Atissogbi de la Direction générale de l'emploi (DGE), Messieurs BINAFAME Kohan Kidékiyime et PANTOM Mitayiko de la Direction de l'emploi des jeunes (DEJ), M. SOGBO Komlavi Efanam de la Direction générale du travail (DGT), M. ISSAKOU Bayor-Antarou de la Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage (DFPA), M. ATTISSOH Kangni du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et M. FANKEBA Souradji de la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN).

Nos remerciements vont particulièrement à M. TCHAKALA Apéou Gbèlè, régisseur du Programme d'appui institutionnel (PAI-II) volet 3 statistique.

Enfin nous exprimons nos reconnaissances à toutes les structures et personnes de bonne volonté impliquées dans l'élaboration de ce document et à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à son amélioration.

Résumé exécutif

Face au chômage et au sous-emploi qui perdurent, le Togo a lancé depuis 2004 un vaste programme de réforme des secteurs de l'emploi et de la formation. Ainsi, l'organisation d'un système d'information sur le marché du travail (SIMT) contribuera à une prise de décisions adéquates pour l'amélioration des formations et la promotion de l'emploi. Le rapport sur le SIMT constitue de ce fait un outil d'information sur les avancées et les innovations sur le marché du travail. Le rapport 2013 décrit le contexte national d'implantation du SIMT, son état en 2013 et présente l'analyse de quelques indicateurs du marché du travail.

Le contexte de mise en œuvre du SIMT est marqué, sur le plan statistique par la prise de la loi n°2011-014 de juin 2011 portant organisation des activités statistiques, la ratification en cours de la charte africaine de la statistique signée le 12 mai 2009 et l'élaboration de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) 2009-2013 dont la deuxième génération est en préparation. La coordination nationale des statistiques du marché du travail est assurée par le Département de l'observatoire de l'emploi (DOE) de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) qui deviendra un Observatoire de l'emploi et de la formation (OEF) d'ici 2015.

Dans les secteurs de la formation et de l'emploi, le Plan sectoriel de l'éducation (PSE) 2010 - 2020 est actualisé et a permis de définir le PSE 2014-2025 validé en décembre 2013. Depuis 1960, le Togo a ratifié 25 conventions de l'OIT en vigueur dans les domaines du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale et une convention multilatérale de sécurité sociale de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES). Le pays dispose d'un code du travail voté en 2006, d'un code de sécurité sociale et d'une loi qui institue un régime obligatoire d'assurance maladie des agents publics et assimilés.

Le SIMT est marqué en 2013, sur le plan de la coordination et de la production des informations sur le marché du travail par l'élaboration des documents et des indicateurs du marché du travail de la liste minimale de l'UEMOA. Dans le domaine du travail et de la sécurité sociale, des dispositions législatives ont été prises. Elles concernent entre autres la révision et la signature de la convention collective de l'industrie du pétrole signée le 11 janvier 2013 et de la convention collective des banques et établissements financiers signée le 26 août 2013. Le Programme pays pour le travail décent au Togo (PPTD) adopté en octobre 2010 a été évalué à mi-parcours et le rapport d'évaluation validé le 15 mai 2013. Une stratégie et un plan d'action de protection sociale ont été élaborés et validés en novembre 2013.

L'année 2013 a permis de dynamiser le cadre juridique et institutionnel de l'emploi tant en faveur des initiatives de création d'entreprises que de promotion de l'emploi au profit de toutes les couches de la population. Les programmes et projets dans les secteurs de l'emploi, de l'agriculture et des BTP mis en place à cet effet ont permis d'obtenir quelques résultats en matière de création d'emploi.

Au niveau de la formation, l'enseignement supérieur et la recherche a, au cours de l'année 2013, organisé la réunion du Conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche et le forum national sur les Sciences, technologie et innovation (STI). Un projet de création d'un Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires (CERSA) a été approuvé et sera financé par la Banque mondiale. L'enseignement technique et la formation

professionnelle a également mené des actions telles que la validation de la carte de développement de compétences techniques et professionnelles, la création du Centre de formation aux métiers de l'industrie (CFMI), les renforcements des capacités des jeunes en entrepreneuriat avec l'appui de la GIZ afin d'adapter la formation aux besoins du marché du travail.

L'analyse des indicateurs du marché du travail basée essentiellement sur les données des enquêtes ETVA 2012 et QUIBB 2011 montre que le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes (8,3%) que dans la population active en général (6,5%). Le taux de sous-emploi estimé à 24,2% affecte plus les femmes (27,8%) que les hommes (21,1%). Le taux d'occupation est de 68,9% et est plus important en milieu rural (74,6%) qu'en milieu urbain (61,6%).

Le rapport sur le SIMT montre qu'en 2013, des avancées ont été enregistrées pour améliorer l'employabilité et l'auto-emploi des jeunes. Toutefois, des défis restent à relever pour venir à bout des enjeux socio-économiques auxquels fait face le pays.

Introduction

Selon les enquêtes QUIBB, le Togo fait face à une situation structurelle de chômage et de sous-emploi avec des taux élevés malgré une relative baisse respectivement de 6,8% et de 26,1% en 2006 à 6,5% et à 24,2% en 2011. Cette crise de l'emploi a amené le gouvernement togolais à lancer depuis 2004 un vaste programme de réforme des secteurs de l'emploi et de la formation.

A cet effet, la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) qui est un document fédérateur des politiques de développement du Togo vise, outre les objectifs de croissance accélérée, la création des emplois afin de réduire la pauvreté et d'assurer de meilleures conditions de vie à la population togolaise. Dans cette dynamique, le pays s'est doté d'une Politique nationale de l'emploi et déploie des efforts sur les plans politique, institutionnel et économique afin d'améliorer les conditions de vie des populations.

Par ailleurs, le constat est fait que le système éducatif togolais est confronté à de sérieux problèmes d'efficacité interne et externe à tous les niveaux d'enseignement tant général, technique que de la formation professionnelle. Conscients de ces problèmes, les acteurs du secteur éducatif interagissent afin de générer des résultats adéquats répondant aux nouvelles exigences du marché du travail.

Le système d'information sur le marché du travail (SIMT) est en phase de mise en place pour contribuer à la prise de décisions adéquates pour l'amélioration des offres de formation et la promotion de l'emploi. Le rapport sur l'état du SIMT constitue, en conséquence, un outil d'information sur les avancées et les innovations du marché du travail enregistrées au plan politique, juridique et institutionnel en vue d'une réduction durable de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans le présent rapport, il est d'abord procédé à une revue de l'environnement politique et institutionnel devant favoriser le développement du SIMT, ensuite présenté l'état du SIMT et enfin exposé l'analyse du marché du travail au Togo.

Partie 1 : Contexte de mise en œuvre du SIMT : Environnement politique et institutionnel

1. Signature et ratification de la charte africaine de la statistique

Dans le souci de susciter les prises de décisions basées sur les informations statistiques, de renforcer les capacités statistiques en Afrique et de mettre en place un cadre juridique commun pour le développement des statistiques sur le continent, les Chefs d'État et de gouvernement ont adopté la charte africaine de la statistique lors de la douzième conférence ordinaire de la statistique en février 2009 à Addis-Abeba (Éthiopie).

Depuis son adoption, trente (30) pays africains dont le Togo l'ont signée et seulement onze (11) l'ont ratifiée. Toutefois, le pays est dans un processus de ratification avec l'élaboration du projet de loi autorisant la ratification de ladite charte. A cet effet, une séance de travail a eu lieu le 23 octobre 2012 à l'Assemblée Nationale entre les commissaires du Gouvernement et la Commission parlementaire des relations extérieures et de la coopération chargée d'étudier ce projet de loi.

2. Description du système statistique national (SSN)

La loi n°2011-014 du juin 2011 portant organisation des activités statistiques au Togo décrit le système statistique national. Il comprend :

- ✓ le conseil national de la statistique ;
- ✓ l'institut national de la statistique et des études économiques et démographiques ;
- ✓ les services chargés des statistiques au niveau des départements ministériels et des organismes publics et parapublics ;
- ✓ les établissements de formation ou de recherche en statistique et/ou en démographie.

Cette loi est suivie du décret n°2012-269/PR portant composition et fonctionnement du Conseil national de la statistique (CNS) et de l'arrêté n°001/14/MPDAT/CAB portant organisation et fonctionnement des comités sectoriels du CNS. Les reformes entreprises au sein du système statistique national ont conduit à un processus de transformation de la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN) en Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED). Cette transformation de la DGSCN en INSEED va renforcer l'appareil statistique national dans sa mission de production de statistiques fiables pour la conception, le suivi et l'évaluation des programmes de développement et permettra au pays d'être en harmonie avec l'espace sous régional.

Le processus d'érection de la DGSCN en INSEED se poursuit. Les principales avancées sont relatives à l'élaboration de :

- ✓ un projet de décret portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement de l'INSEED;
- ✓ un projet d'organigramme avec les profils de postes et les effectifs ;
- ✓ un projet de statut du personnel, y inclus des grilles de rémunération pour les différentes catégories de personnel ;
- ✓ un projet de règlement intérieur ;

- ✓ un projet de règlement financier ;
- ✓ un projet de manuel de procédures administratives, comptables et financières ;
- ✓ un projet de programme de travail pour les trois premières années ;
- ✓ un projet de budget pour les trois premières années ;
- ✓ un projet de contrat de performance.

Ces différents documents seront validés par le conseil d'administration de l'INSEED qui se chargera de mettre en place les autres organes de l'institut.

3. Stratégies Nationales de Développement de la Statistique (SNDS)

Les résolutions issues de la deuxième table ronde Internationale sur la Gestion du Développement Axée sur les Résultats tenue en février 2004 à Yaoundé et le Plan de Marrakech pour les statistiques qui en a résulté, ont souligné la nécessité pour les pays d'adopter des Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) afin d'améliorer la qualité des données. Dans cette optique, le Togo a entrepris depuis 2005 des actions qui s'inscrivent dans la logique d'une réforme indispensable et susceptible de permettre au système statistique national (SSN) d'être plus opérationnel afin de mieux répondre aux attentes des décideurs et utilisateurs. Ces actions sont entre autre l'élaboration et la mise en œuvre de la SNDS pour la période de 2009-2013.

Dans la même optique, le Togo a entrepris les travaux d'élaboration de la deuxième génération de la SNDS II qui ont démarré avec les séances de travail entre les différents acteurs du SSN.

La SNDS II vise essentiellement à renforcer les acquis et à corriger les insuffisances découlant de la mise en œuvre de la première SNDS. Spécifiquement, elle contribuera à rendre le SSN durablement capable de produire les informations statistiques nécessaires à la formulation, au suivi et à l'évaluation des politiques, notamment les Programmes d'actions prioritaires de la SCAPE, et au calcul des indicateurs de développement économique et social.

Cette nouvelle stratégie couvrira la période 2015-2019, soit cinq ans conformément à la loi statistique et permettra aussi de s'assurer et/ou d'anticiper la prise en compte des nouveaux besoins en terme de suivi et d'évaluation de la SCAPE. Elle prendra aussi en compte les orientations et recommandations internationales en matière de statistique, notamment celles contenues dans la Charte africaine de la statistique et la Stratégie d'harmonisation de la statistique en Afrique (SHaSA) et l'agenda post 2015 des OMD. L'élaboration de la SNDS II a débuté avec l'adoption d'une feuille de route le 21 novembre 2013 par le CNS.

4. Description de la structure nationale de coordination et de production des statistiques du marché du travail

La coordination de la production des statistiques du marché du travail au Togo est assurée par l'ANPE à travers son Département de l'observatoire de l'emploi (DOE) qui a débuté véritablement ses activités en 2012. Afin de se conformer aux recommandations de la Conférence ministérielle sur l'emploi et la formation de Niamey faites à tous les Etats

membres de l'UEMOA, ce département est en voie d'autonomisation pour devenir un Observatoire de l'emploi et de la formation (OEF) d'ici à l'horizon 2015. Dans cette perspective, un avant-projet de loi de création de l'OEF a été élaboré par l'ANPE en collaboration avec la Direction générale de l'emploi et la Direction de la formation professionnelle. Ces textes restent à être adoptés par le gouvernement.

En outre, pour assurer une meilleure coordination du SIMT, il est prévu la mise en place et l'opérationnalisation d'un réseau de partenaires de l'observatoire par des textes formels en 2014. Ainsi, seront créés un conseil scientifique et un comité technique de l'observatoire en vue d'harmoniser au niveau du réseau, les concepts, les outils de collecte des données, les définitions et les classifications relatifs au système d'informations sur le marché du travail.

5. Politique et Plan sectoriel de l'éducation (PSE)

5.1 Politique en matière d'éducation

Le système éducatif national, tel qu'il se présente aujourd'hui, est issu de la réforme de l'enseignement promulguée par l'ordonnance n°16 du 6 mai 1975. Cette réforme institue « l'Ecole nouvelle » qui consiste à introduire dans le système d'enseignement des programmes qui portent sur les réalités du pays.

Le système éducatif togolais actuel est composé de trois (3) sous-secteurs : l'enseignement primaire - secondaire, l'enseignement technique et la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

5.2 Plan sectoriel de l'éducation

Le PSE est élaboré sur la base de la Réforme de l'enseignement au Togo, du Cadre d'action de Dakar (EPT 2000) et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le PSE initial couvre la période allant de 2010 à 2020. Quatre grandes options sous-tendent ce plan sectoriel de l'éducation :

- * réaliser en 2020 la scolarisation primaire universelle, améliorer la qualité des services éducatifs offerts et limiter le financement privé des services aux parents qui le souhaitent et en ont les possibilités financières;
- étendre la couverture du préscolaire, notamment le développement de l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales, en particulier les plus défavorisées;
- augmenter autant que possible l'achèvement du premier cycle du secondaire, notamment en milieu rural, en maîtrisant les coûts unitaires par une révision des programmes et l'instauration d'une polyvalence systématique dans le recrutement des enseignants à ce niveau d'enseignement;
- assurer dans l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire du second cycle, l'enseignement technique et la formation professionnelle, des formations qui en quantité comme en qualité, seraient déterminées en référence aux demandes de l'économie togolaise.

Le PSE comporte quatre (4) axes stratégiques :

- (i) **l'universalisation de l'enseignement primaire.** Cet axe permettra à l'Etat de rendre effective l'école primaire pour tous afin d'atteindre l'objectif 2 des OMD.
- (ii) **l'amélioration de l'accès et de l'équité dans les autres niveaux d'enseignement dans une structure maîtrisée.** La stratégie consistera à mettre en œuvre une politique contrôlée et équitable de régulation des flux à l'entrée de chaque niveau d'enseignement.
- (iii) l'amélioration de la qualité à tous les niveaux.
- (iv) **l'amélioration de la gestion et de la gouvernance.** Cet axe vise la gestion transparente des ressources humaines et matérielles mises à la disposition du système éducatif national. Pour ce faire, il y a nécessité de mettre en place un système d'information fiable, une décentralisation de la gestion de l'éducation, la responsabilisation et l'instrumentalisation des différents niveaux hiérarchiques, ainsi que la reddition des comptes.

Le PSE 2010-2020 a fait l'objet d'une évaluation en 2013 qui a permis d'actualiser les données, de revoir les orientations et stratégies politiques et de définir le nouveau PSE 2014-2025 validé en décembre 2013.

Ce nouveau PSE est structuré autour de quatre (4) grands axes :

- i. développer un enseignement fondamental de qualité (prenant en compte le primaire et le premier cycle du secondaire) avec pour objectif prioritaire l'atteinte de la scolarisation primaire universelle en 2022;
- ii. étendre la couverture du préscolaire, notamment le développement de l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales et des milieux les plus défavorisés :
- iii. développer dans l'enseignement secondaire second cycle, l'enseignement technique et la formation professionnelle et l'enseignement supérieur des formations qui en quantité comme en qualité, seraient déterminées en référence aux demandes de l'économie togolaise ;
- iv. diminuer le taux d'analphabétisme.

6. Lois sur le travail et la sécurité sociale

6.1 Conventions ratifiées par le Togo

Membre de l'Organisation Internationale du Travail depuis 1960, le Togo a ratifié à ce jour 25 conventions en vigueur dans les domaines du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Il s'agit notamment des conventions :

- n°4 sur le travail de nuit (femmes);
- n° 6 sur le travail de nuit des enfants (industrie);
- n°11 sur le droit d'association (agriculture);

- n° 13 sur la céruse (peinture);
- n° 14 sur le repos hebdomadaire (industrie) ;
- n° 26 sur les méthodes de fixation des salaires minima ;
- n° 29 sur le travail forcé;
- n°41 (révisée) du travail de nuit (femmes) ;
- n° 81 sur l'inspection du travail;
- n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical;
- n° 95 sur la protection du salaire ;
- n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective ;
- n°100 sur l'égalité de rémunération ;
- n° 102 sur la sécurité sociale (norme minimum) ;
- n° 105 sur l'abolition du travail forcé;
- n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession);
- n° 122 sur la politique de l'emploi ;
- n° 129 sur l'inspection du travail (agriculture) ;
- n° 138 sur l'âge minimum;
- n° 143 sur les travailleurs migrants ;
- n° 144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail ;
- n° 150 sur l'administration du travail :
- n° 182 sur les pires formes de travail des enfants ;
- n° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail ;
- et enfin la convention du travail maritime (MLC, 2006).

En dehors de ces conventions de l'Organisation Internationale du Travail, le Togo a aussi ratifié la convention multilatérale de sécurité sociale de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

6.2 Dispositions législatives nationales relatives au travail, à l'emploi et à la protection sociale

Selon la Constitution de la IV^{ème} République togolaise (article 50), les instruments internationaux ratifiés par le Togo font partie intégrante de la Constitution. C'est dire que tous les instruments internationaux en matière de travail, d'emploi et de sécurité sociale ratifiés font partie intégrante du cadre législatif national qui régit ces secteurs.

Par ailleurs, la Constitution garantit le droit au travail en précisant en son article 37 que l'Etat reconnaît « le droit au travail et s'efforce de créer les conditions de jouissance effective de ce droit ».

La loi n° 2006-010 du 13 décembre 2006 portant code du travail et ses textes d'application fixent les conditions générales de travail, les conditions d'emploi et les mesures spécifiques de santé et sécurité au travail.

En matière de sécurité sociale, la loi n° 2011-006 du 21 février 2011 portant code de sécurité sociale et la loi n° 2011-003 du 18 février 2011 instituant un régime obligatoire d'assurance maladie des agents publics et assimilés constituent les dispositions majeures. On peut y ajouter la loi n° 2008-003 du 26 mai 2008 fixant le régime général de l'âge d'admission à la retraite dans les secteurs privé et parapublic et l'ordonnance n° 68-16 du 5 juin 1968 portant institution d'un régime de pensions.

Partie 2 : Etat du système d'informations sur le marché du travail

1. Coordination et production d'informations sur le marché du travail en 2013

Le DOE, dans le cadre de ses activités de coordination et de production d'informations sur le marché du travail a procédé à :

- l'élaboration d'un Projet de renforcement du système d'information sur le marché du travail (PRSIMT) en collaboration avec la DGSCN et le Bureau international du travail (BIT) plus précisément le Bureau régional de Dakar;
- l'élaboration du rapport 2012 sur le SIMT ;
- l'élaboration des statistiques relatives à l'offre et à la demande d'emploi adressées à l'ANPE;
- la production des indicateurs du marché du travail et de la formation de la liste minimale de l'UEMOA;
- l'élaboration du bulletin d'information sur le marché de travail ;
- l'élaboration des textes instituant la production du répertoire opérationnel africain des métiers et emplois.

2. Dispositions législatives nationales relatives au travail et à la sécurité sociale

L'une des mesures phares du gouvernement relatives à la gouvernance du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale est le renforcement du cadre institutionnel du Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale (MTESS).

Ce cadre est renforcé par l'arrêté n° 006-2013/MTESS du 05 juillet 2013 portant organisation du ministère. Cet arrêté vient préciser l'organisation et les attributions des nouvelles structures prévues par le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels. Il s'agit notamment de l'ancienne Direction de la politique nationale de l'emploi érigée en Direction générale de l'emploi et de la Direction générale de la protection sociale nouvellement créée.

Cet arrêté a prévu en outre au sein de la Direction générale du travail, des services déconcentrés d'inspection du travail et des lois sociales au niveau de toutes les préfectures. L'application effective de cet arrêté doit permettre d'améliorer à terme une bonne mise en œuvre des politiques nationales du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Par ailleurs, dans le prolongement de la convention collective interprofessionnelle du Togo de décembre 2011, des négociations sectorielles ont permis d'aboutir à la révision en 2013 de deux conventions collectives sectorielles. Il s'agit de la convention collective de l'industrie du pétrole signée le 11 janvier 2013 et dont l'entrée en vigueur est rétroactivement fixée au 1^{er} janvier 2013 et de la convention collective des banques et établissements financiers signée le 26 août 2013 et entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2013. Ces conventions ont permis d'améliorer les règles relatives aux rapports de travail entre les employeurs et les travailleurs desdits secteurs et aussi d'améliorer substantiellement les conditions de travail.

Enfin, relativement aux conventions n°81 sur l'inspection du travail, n°129 sur l'inspection du travail dans l'agriculture, n°150 sur l'administration du travail et n°187 sur le cadre

promotionnel pour la sécurité et la santé au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) ratifiées en 2012 par le Togo, des études réalisées et validées en 2013 ont permis d'identifier les dispositions de la législation nationale non conformes auxdites conventions en vue d'assurer à terme, leur mise en conformité.

3. Politique en matière du travail, de la protection sociale et de l'emploi

3.1 Politique en matière du travail

En matière du travail, un processus d'élaboration d'un outil d'intervention de l'inspection du travail dans l'économie informelle a commencé en février 2012 et s'est poursuivi en 2013 par un atelier national d'amélioration de l'outil méthodologique du 14 au 16 janvier 2013 avec l'appui du projet BIT/ADMITRA et du GIP Inter.

En effet, l'économie informelle représente une part prédominante des actifs sur le marché du travail. Elle est cependant oubliée des Administrations et Inspections du travail (AT/IT). Les travailleurs de ce secteur subissent des situations de travail dangereuses, des conditions de travail précaires et difficiles sans protection sociale et sont les moins protégés par l'AT et l'IT. Ceci est dû notamment au fait que le secteur informel échappe en droit aux schémas d'intervention de l'inspection du travail. L'objectif poursuivi par ce processus est d'élaborer une approche adaptée pour permettre aux inspecteurs du travail d'intervenir dans l'économie informelle et d'y apporter des améliorations concrètes et progressives des conditions de travail.

En outre, en vue de mettre en place un plan d'action de lutte contre les discriminations en matière d'emploi et de profession, le ministère chargé du travail a commandité une étude sur la discrimination en matière d'emploi et de profession au Togo. La validation de l'étude a eu lieu du 06 au 08 novembre 2013 et a permis de définir un plan d'action de lutte contre les discriminations en matière d'emploi et de profession en trois axes :

- ✓ le renforcement de la législation antidiscriminatoire ;
- ✓ le renforcement des capacités ;
- ✓ l'adoption des politiques, mesures et cadres institutionnels pour promouvoir l'égalité des chances.

Par ailleurs, le monde du travail, particulièrement l'administration publique, a connu en 2013 des mouvements sociaux. Ces mouvements ont pour but l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents de l'Etat. Cette situation a amené les acteurs du monde du travail à une table de négociation qui a conduit le gouvernement à revaloriser les traitements des fonctionnaires accompagnés de promesses d'amélioration au cours des prochaines années.

Programme pays pour le travail décent

Le processus d'élaboration du Programme pays pour le travail décent au Togo (PPTD) a commencé en mars 2009 avec une mission multidisciplinaire du BIT, à la demande du Gouvernement togolais. Le PPTD adopté en octobre 2010 a deux priorités à savoir :

- la promotion d'emplois décents pour les hommes et les femmes, en particulier les jeunes;
- le renforcement et l'extension de la protection sociale pour tous.

Le PPTD a été évalué à mi-parcours et le rapport d'évaluation validé le 15 mai 2013 a permis de relever les résultats d'ensemble par rapport aux conditions de mise en œuvre du programme. Il se dégage une certaine satisfaction de la pertinence et de la cohérence du PPTD dans la mesure où le programme intègre les priorités du pays en matière d'emploi et de protection sociale, telles que formulées dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-C).

Les parties prenantes trouvent également que le PPTD est en adéquation avec les OMD et le Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement (PNUAD/UNDAF) du Togo. Il va contribuer de façon significative à la réalisation des cibles de l'Agenda pour le travail décent en Afrique.

De plus, sa stratégie de mise en œuvre repose sur une approche concertée et est en conformité avec le cadre institutionnel existant. Le PPTD balise ainsi la voie au DSRP-II intitulé à juste titre « Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) ».

Le PPTD qui est un cadre d'intervention des actions du Bureau international du travail (BIT) au Togo contient au total quarante-cinq (45) produits dont onze seulement ont été réalisés à mi-parcours. Il s'agit de :

- l'élaboration d'un document cadre de Politique nationale du travail (PNT) assorti d'un plan d'action triennal;
- l'élaboration d'un code national de l'apprentissage et de la formation professionnelle ;
- renforcement des capacités des structures chargées de l'emploi ;
- la prise de mesures et initiatives en vue de la ratification de la convention n°122 sur la politique de l'emploi;
- la création d'une banque des données statistiques sur le travail des enfants ;
- l'élaboration d'un Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants ;
- la réalisation d'un rapport sur les dépenses et l'exécution du budget de la protection sociale (SPER) et d'un budget social permettant d'identifier, avec l'implication des partenaires sociaux, les composantes d'un socle de protection sociale incluant les questions de genre;
- la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'INAM au profit des agents de l'Etat ;
- l'information des mandants tripartites et autres acteurs nationaux sur les processus d'extension de la protection sociale;
- la promotion des normes internationales du travail en matière de Sécurité santé au travail et environnement (SSTE);

 l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation initiale et continue des inspecteurs du travail en matière de sécurité et santé au travail.

Tout ceci révèle que les résultats d'étape enregistrés ne comblent pas les espoirs nourris par la plupart de ses parties prenantes. Les causes de ce faible niveau de progrès et de performance sont entre autres : l'absence d'un mécanisme de communication structurée et d'un mécanisme opérationnel de suivi-évaluation des progrès, la faible efficacité de la structure de coordination, la faiblesse du système de collecte de données disponibles sur la mise en œuvre.

Par ailleurs, l'absence d'une stratégie de mobilisation de fonds au profit des activités à mener et le faible niveau du budget des ministères chargés du travail et de la protection sociale n'ont pas permis de faire davantage.

Ce qui démontre que le PPTD n'a plus figuré au rang des priorités des acteurs tripartites.

En vue de donner une suite aux faiblesses identifiées dans la mise en œuvre dudit programme, un atelier de renforcement des capacités pour sa mise en œuvre a été organisé du 16 au 17 mai 2013 à l'intention des acteurs.

3.2 Politique en matière de protection sociale

Pour rendre opérationnelle la politique nationale de protection sociale validée le 19 juin 2012, une stratégie et un plan d'action budgétisé ont été élaborés et validés en novembre 2013. L'objectif général de cette stratégie est de protéger les populations contre les vulnérabilités et les risques sociaux. Cet objectif est décliné en quatre objectifs stratégiques à savoir :

- ✓ renforcer et étendre le système contributif d'assurance sociale fiable et économiquement viable ;
- ✓ prévenir l'indigence et renforcer le capital humain des personnes les plus vulnérables ;
- ✓ promouvoir les conditions de travail décent pour tous les travailleurs et renforcer l'employabilité ;
- ✓ renforcer le cadre institutionnel, la coordination, les capacités administratives et le financement de la protection sociale.

Le plan d'action a permis de décliner ces différents objectifs stratégiques en résultats et activités avec des coûts, un chronogramme et des structures responsables de sa mise en œuvre.

3.3 Politique en matière d'emploi

En matière de politique de l'emploi, le Gouvernement a continué ses efforts en 2013 dans l'amélioration du cadre juridique, institutionnel et dans la mise en place des instruments stratégiques de promotion de l'emploi.

Cadre juridique et institutionnel

Les actions réalisées en faveur du renforcement du cadre juridique et institutionnel au cours de l'année 2013 dans le secteur de l'emploi sont :

- la création du guichet unique pour les formalités de création d'entreprise et la réduction de la durée à 24 heures;
- l'adoption du statut de la fonction publique ;
- la validation du Plan d'action opérationnel de la Politique nationale de l'emploi ;
- le lancement du processus de mutation du programme de Promotion du volontariat national au Togo en une Agence nationale du volontariat du Togo (ANVT) par la révision de la loi portant institution et réglementation du volontariat national;
- la validation du Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ) ;
- la validation d'une étude sur la situation de référence sur le secteur de l'artisanat au Togo: cette étude établit une situation de référence des indicateurs du secteur de l'artisanat en vue de permettre le suivi de la mise en œuvre des programmes et projets de la politique de développement du secteur qui s'étale sur vingt (20) ans;
- l'élaboration des projets de textes d'application du code de l'artisanat ;
- l'élaboration d'un projet de décret portant organisation et fonctionnement des chambres régionales de métiers et de l'union régionale des chambres de métiers;
- l'élaboration d'un projet d'arrêté portant application du répertoire des métiers artisanaux au Togo.

Encadré 1 : le Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ)

Le PSNEJ a pour objectif d'assurer une meilleure contribution du secteur de l'emploi des jeunes à l'accélération de la croissance économique en offrant aux jeunes plus d'opportunités d'accès à l'emploi salarié ou indépendant décent et durable. Ce plan vise à réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes. Le PSNEJ porte sur la période 2013-2017 et constitue la première phase de la stratégie nationale de création d'emplois au profit des jeunes élaborée pour une période de 10 ans (2013-2022). Il comporte deux documents à savoir : un document d'orientation stratégique qui dresse la situation de l'emploi des jeunes et identifie les domaines prioritaires d'intervention en matière de promotion de l'emploi des jeunes (DOPSEJ) et un Programme emploi-Jeunes (PEJ), document opérationnel proposant un ensemble de sous-programmes ou axes prioritaires.

Le Programme emploi-jeunes, principale composante du PSNEJ, repose sur un dispositif de mise en œuvre ancré à l'architecture qui fait du Conseil Présidentiel pour l'emploi des jeunes, l'organe décisionnel. Il cible 44 500 jeunes pour un coût total de 38 952 000 000 FCFA, soit 77 904 000 \$ US.

Instruments stratégiques et dispositifs de promotion de l'emploi

Au cours de l'année 2013, des instruments stratégiques et des dispositifs de promotion de l'emploi mis en place ont permis d'obtenir des résultats dont les plus importants sont :

- le Projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans (PAIPJA): 1 000 jeunes artisans sur 1 252 formés ont bénéficié de kits de matériels pour s'installer à leur propre compte;
- la poursuite du processus de mise en place du système d'informations sur l'artisanat ;
- le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ): 2 200 jeunes ont été sensibilisés sur la notion de l'entrepreneuriat et sur le dispositif FAIEJ. les capacités entrepreneuriales de 1 500 jeunes porteurs d'initiatives d'entreprises ont aussi été renforcées et 585 jeunes porteurs de plans d'affaires accompagnés;
- le Projet de développement communautaire dans les quartiers vulnérables de Lomé (PDC-L): ce projet a formé 210 personnes dont 70 femmes et jeunes filles en Activités génératrices de revenus (AGR) et les crédits sur les emplois verts, sur l'identification et la gestion des AGR et crédits. Il a également financé 205 microprojets dans toutes les régions au profit des communautés rurales par AGAIB.
- le PDC Plus, dans sa composante HIMO a créé 3 474 emplois temporaires en faveur des jeunes utilisés dans la construction d'ouvrages (ponceaux, dalles, pistes...);
- le programme de Promotion du volontariat national au Togo (PROVONAT) : une série de réalisations ont été faites. Il s'agit :
 - ✓ de la mobilisation et l'affectation de 1 500 nouveaux volontaires issus de plusieurs domaines de formation ;
 - ✓ du lancement du processus de mise en place d'un mécanisme de facilitation de l'insertion des volontaires en fin de mission avec en perspective, la mise en place d'une veille informationnelle en matière d'opportunité d'emplois, des formations en auto-emploi et en renforcement des capacités dans divers domaines, ainsi qu'un système de parrainage afin de mettre en relation les volontaires nationaux avec des professionnels expérimentés dans leurs domaines de compétences;
 - √ du lancement du processus de mise en place d'un mécanisme de cofinancement durable du programme afin d'assurer sa pérennité. Il s'agit de faire contribuer les structures d'accueil dans la prise en charge des volontaires. Pour ce faire une grille de co-financement du coût des volontaires a été élaborée et adoptée. Elle devrait être opérationnalisée en début 2014;
 - ✓ de l'évaluation de la phase pilote de la mise en œuvre du programme (2010-2012) et des activités des Centres régionaux de volontariat (CRV);
- le Projet de soutien aux activités économiques des groupements (PSAEG) : au titre de 2013, le projet a :
 - ✓ enregistré 4 204 groupements (avec 39 312 bénéficiaires dont 10 736 hommes et 28 576 femmes) ayant bénéficié de microcrédits grâce au partenariat avec des institutions de micro-finance et l'appui de Togo télécom ;
 - ✓ appuyé la mise en place de cinq (5) fédérations de groupements féminins dans

- la Kozah, à Sotouboua, Pagouda, Mango et Hahotoé. Ces groupements ont été formés sur la gestion de la vie associative selon la loi de l'OHADA et appuyés pour la mise en place d'une mutuelle de crédit avec un capital de démarrage évalué à 201 500 000 francs CFA;
- ✓ financé l'achat d'équipements agricoles au profit de vingt (20) jeunes entrepreneurs sur une vague de quatre-vingt-neuf (89) jeunes formés en entrepreneuriat agricole dans les centres du Togo et centre SONGHAI au Bénin;
- le Programme d'appui au développement à la base (PRADEB) : ce programme a été lancé en avril 2013 pour une période de cinq (5) ans et d'un coût total de six milliards (6 000 000 000) F CFA. Le PRADEB contient une composante de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Sa mise en œuvre permettra la création d'environ 4 000 micro et petites entreprises au profit de 93 750 jeunes diplômés et artisans. Ces micro et petites entreprises vont générer 12 000 emplois indirects. Pour le compte de 2013, le PRADEB a fait les réalisations suivantes :
 - ✓ l'organisation de campagnes de sensibilisation sur le programme dans toutes les préfectures (dans 125 cantons);
 - ✓ la réalisation de pré-études dans vingt-cinq (25) localités ;
 - ✓ la constitution et formation de réseaux d'artisans ;
 - ✓ la formation de 250 jeunes diplômés et artisans ;
- le Fonds national de finance inclusive (FNFI) qui a pour objectif de repousser les frontières de l'exclusion financière et de réduire la pauvreté est créé par décret N°2013-080/PR du 3 décembre 2013 et envisage accompagner 320 000 bénéficiaires en 2014;
- l'ANPE a mené plusieurs activités et exécuté plusieurs projets :
 - ✓ quatre cent cinquante-neuf (459) potentiels entrepreneurs ont été formés en recherche d'idées et en techniques d'élaboration de Plan d'affaires. Sur l'effectif des porteurs de projets formés à Lomé, 1 76 l'ont été à la demande du FAIEJ sur les thématiques de technique de recherche d'idée d'entreprise (118 dont 25 femmes) et de rédaction de plans d'affaires (58 dont 16 femmes) ;
 - ✓ un accompagnement personnalisé de 41 plans d'affaires, parmi lesquels un projet social, a permis d'aboutir à trente-sept (37) plans d'affaires finalisés dont treize (13) transmis au FAIEJ;
 - ✓ l'élaboration de cinq (05) projets couvrant des domaines porteurs tels que l'agriculture, les TIC, les transports a été entamée dont un (1) finalisé ;
 - ✓ l'exécution du Programme entrepreneurial pour le renforcement de capacités en reliure de manuels (PERREM) a consisté à l'installation de quarante-deux (42) jeunes ;

- ✓ le projet de formation d'adaptation « Résilience » a permis de reconvertir au total 200 jeunes dans les métiers vendeurs en officines, intendants comptables, guides touristiques et les conservateurs de sites touristiques, aides des professionnels de justice et conseillers en emploi. Leur placement se poursuit à ce jour dans les entreprises ;
- ✓ la gestion du programme d'Aide à l'insertion et au développement de l'Embauche (AIDE) en 2013 se résume à l'organisation des Ateliers de recherche d'emploi (ARE), aux placements en entreprises, au renouvellement des contrats et au suivi des stagiaires en entreprise. Les ARE sont organisés à l'attention de tous les candidats qui se sont inscrits sur le programme (les potentiels bénéficiaires de toutes interventions prévues : les bénéficiaires de stage, de la formation sur les modules transversaux, le groupe de référence du mécanisme d'évaluation d'impact ainsi que les candidats non éligibles au programme suite à un entretien d'inscription et de diagnostic). Deux cent quarante-six (246) ateliers de 25 personnes en moyenne par atelier, ont permis de former six mille cent cinquante-trois (6 153) candidats éligibles ou non au programme AIDE. Au total, six cent cinq (605) stagiaires ont été placés dont cinq cent soixante-dix-sept (577) en cours de stage dans 185 entreprises d'accueil et vingt-huit (28) en situation de rupture de contrats.

3.4 Autres activités de promotion de l'emploi

Projets agricoles

En 2013, le Togo a eu à exécuter plusieurs projets dans le domaine de l'agriculture.

Le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA), lancé en 2012, a permis la création de 53 emplois directs à travers ses projets exécutés en 2013 répartis comme suit : Projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT) : 32, Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest - Projet TOGO (PPAAO) : 7 et Projet d'appui au secteur agricole (PASA) : 14.

Dans le cadre du Projet de développement des plantes à racines et tubercules (PRT), 170 leaders de groupement de producteurs de manioc ont été formés sur les thématiques liées à la vie associative, aux techniques de production et à la gestion du crédit et 1 200 producteurs ont été financés.

Travaux BTP

Dans le domaine des Bâtiments et travaux publics (BTP) en 2013, au total 44 projets d'infrastructures ont été exécutés. Ces projets comprennent entre autres la réhabilitation, l'aménagement et le bitumage de routes, les travaux de construction et les études de faisabilité. L'ensemble de ces projets ont créé 2 831 emplois directs.

4. Politique en matière d'éducation

Des avancées dans la mise en œuvre de la politique en matière de l'éducation ont été relevées dans le Rapport d'état du système éducatif national (RESEN) d'avril 2013. Ces résultats concernent :

• l'augmentation des dépenses budgétaires de l'éducation

Les dépenses courantes exécutées pour le compte de l'éducation ont progressé de 50 900 000 000 à 72 900 000 000 de FCFA entre 2000 et 2011, faisant de l'éducation une priorité nationale. Les dépenses courantes hors dette de l'Etat allouées à l'éducation en 2011 sont évaluées à 27,6% pour le Togo contre une valeur moyenne au niveau de l'Afrique de 22,1%. Cette moyenne place le Togo devant un grand nombre de pays à niveau de richesse comparable.

• la progression de la couverture scolaire au cours de la dernière décennie

D'après le RESEN, des progrès quantitatifs ont été réalisés au cours de ces dernières années sur le plan de la scolarisation. En effet, le Taux brut de scolarisation (TBS) a été multiplié par 5 dans le préscolaire entre 2000-2001 (3,5%) et 2011-2012 (17,4%) et a dépassé les 100% dans le primaire. Il a augmenté d'environ 16 points de pourcentage dans le 1^{er} cycle du secondaire général et a presque doublé dans le 2nd cycle.

Dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, le nombre d'apprenants pour 100 000 habitants a augmenté de moitié et a plus que triplé dans l'enseignement supérieur. Ces résultats permettent de classer le Togo au-dessus de la moyenne des pays à niveau de développement économique comparable.

Malgré ces résultats encourageants, nombre de défis restent à relever. Il s'agit entre autres de :

- ✓ l'accès et la rétention des apprenants dans les différents cycles scolaires ;
- ✓ les redoublements élevés contribuant tout comme les abandons à la faible efficacité interne du système ;
- ✓ le niveau d'acquisition des élèves globalement faible ;
- ✓ les disparités dans les scolarisations liées au genre, à la zone géographique et au niveau de vie des ménages ;
- ✓ les disparités dans l'appropriation des ressources publiques allouées à l'éducation ;
- ✓ la transformation inefficiente des moyens en résultats ;
- ✓ la caducité des équipements et infrastructures dans les établissements de l'ETFP et dans les universités ;
- ✓ la structuration inadéquate formation-emploi et la politique d'insertion des jeunes.

_

¹ En francs constants de 2011

Encadré 2 : le Rapport d'état du système éducatif national (RESEN)

Face à un accroissement rapide de la population et à une évolution marquée du système éducatif togolais, le pays a pris l'initiative d'élaborer le Rapport d'état sur le système éducatif national (RESEN) du Togo en 2013. Ce rapport est un diagnostic du secteur de l'éducation à l'instar des deux diagnostics réalisés en 2002-2003 et en 2006-2007. Le diagnostic de 2006-2007 a permis d'élaborer le plan sectoriel de l'éducation (PSE 2010-2020). Le RESEN 2013 permet de rendre compte des progrès réalisés, des défis à relever et de démarrer le processus de mise à jour du PSE 2010-2020 dont découle celui de 2014-2025.

Le RESEN montre des avancées et des défis à relever pour une efficacité interne et externe du système de l'éducation national togolais.

L'efficacité externe permet de savoir dans quelle mesure l'école facilite l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, notamment sur le marché du travail, une fois qu'ils ont quitté l'école. De l'analyse de l'efficacité externe, il ressort les constats ci-après :

- l'école, quoiqu'utile, ne crée pas des emplois. L'école devrait donc adapter la quantité et la qualité de ses formés pour répondre à la demande de l'économie togolaise ;
- l'insertion sur le marché du travail est difficile pour les sortants du système éducatif. En 2011, le secteur informel occupait près de 87% des emplois, alors que les emplois modernes ne représentaient que 11% des emplois ;
- le déséquilibre entre la structure du système éducatif et celle de l'économie nationale est significatif.

En définitive, le RESEN fournit les informations nécessaires aux acteurs concernés par la question de l'emploi et les structures d'orientation et de formation afin de prendre les décisions idoines.

L'enseignement supérieur, l'enseignement technique et la formation professionnelle sont en lien direct avec l'emploi. Les différentes évolutions obtenues en 2013 dans ces deux sous-secteurs de l'éducation feront l'objet de développement dans les paragraphes qui suivent.

• L'enseignement supérieur et la recherche

En 2011, une étude comparative sur le Système d'enseignement supérieur et de la recherche (SESR) dans la sous-région a été réalisée sur le Bénin, le Burkina-Faso, le Niger et le Togo. Sur la base de cette étude, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a organisé en novembre 2012, une réunion régionale avec l'appui de la BAD et l'UEMOA à travers le Projet d'appui à l'enseignement supérieur (PAES) afin de déterminer dans quelle mesure prendre en considération la problématique régionale pour mieux structurer la réforme du système éducatif supérieur national.

Cette réunion a permis de faire ressortir les faiblesses du système togolais d'enseignement supérieur et de la recherche et de formuler des recommandations d'amélioration des services de ce sous-secteur.

Partant de ces recommandations, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a réalisé une série d'actions au cours de l'année 2013. Au nombre de ces actions figurent la réunion du Conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche, le projet de création du Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires (CERSA) et le forum national sur les Sciences, technologie et innovation (STI).

La réunion du Conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche

Cette réunion s'est tenue du 28 au 30 Novembre 2013. L'objectif poursuivi par le Conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur est de rechercher et de proposer, au regard des difficultés avérées, des mesures et des actions à mettre en œuvre pour améliorer et accroitre la compétitivité de l'enseignement supérieur et de la recherche au Togo, selon un chronogramme défini. Les éléments retenus (problèmes, solutions et délais d'exécution) seront classés par ordre de priorité sur une période de 12 ans, soit 2013-2025. Comme objectifs spécifiques, il est question de :

- définir les finalités et les buts de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- proposer des solutions aux problèmes de gouvernance et un plan d'offres de formation, un mécanisme et des indicateurs de suivi-évaluation du système LMD sans oublier une stratégie de généralisation de l'utilisation des TIC;
- proposer un plan stratégique de recrutement et de formation des ressources humaines, ainsi qu'un plan de construction et d'équipement des infrastructures ;
- proposer un plan stratégique de développement de la recherche et un plan de financement et d'autonomisation de la gestion des Institutions d'enseignement supérieur (IES) et une politique de promotion des œuvres universitaires (bourses, logement, transport, restauration, vie associative sur les campus);
- proposer une stratégie de coopération et de partenariat ainsi qu'une stratégie de développement de l'enseignement supérieur privé.

Le projet de création du Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires (CERSA)

La Banque mondiale, en collaboration avec les Gouvernements du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Ghana, du Nigéria et du Togo et l'Association des universités africaines (AUA) a lancé le 15 juillet 2013, la demande de propositions pour les Centres d'excellence en Afrique (ACE).

Le comité national de l'ACE a examiné les propositions institutionnelles du Togo et a transmis les propositions approuvées à l'Unité de facilitation régionale. Ces propositions concernent :

- la création d'un Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires ;
- la création d'un Centre d'excellence en énergies renouvelables et mobilisation caractérisation physico-mécaniques des matériaux locaux de construction.

Le projet du Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires a été sélectionné par le Comité de pilotage au cours de sa réunion du 28 octobre 2013 à Dakar. Ce projet recevra sur les trois prochaines années un financement de huit millions (8 000 000) de dollars américains.

Le forum national sur les Sciences, technologie et innovation (STI)

Le MESR a débuté, avec l'appui de l'UNESCO, le processus de formulation de la politique nationale en Sciences, technologie et innovation. Ce processus a démarré au cours de l'année 2013 avec l'organisation, du 10 au 11 décembre, du forum national sur les STI. L'objectif du forum est de définir les orientations du système national en STI et de déterminer les objectifs stratégiques à suivre dans le processus de l'élaboration de la politique STI. Ce forum a été suivi d'un atelier de renforcement des capacités des responsables politiques et des gestionnaires du système STI en matière de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques STI.

Les Référentiels du CAMES

Les référentiels du Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES) ont été adoptés par le Conseil des ministres des pays membres à sa session du 20 avril 2012. Ces référentiels qui s'imposent à nos institutions d'enseignement supérieur ont été présentés aux acteurs ou fondateurs d'établissements d'enseignement supérieur privés en octobre 2013. Suite à cette présentation, une commission a été mise en place et a élaboré un cahier de charge qui a fait l'objet d'une validation. Il fixe les conditions globales de création, d'ouverture et de formation, de fonctionnement et d'accréditation des établissements privés d'enseignement supérieur sur le territoire national, ainsi que les conditions d'habilitation de nouvelles filières de formation.

Le système Licence-Master-Doctorat (LMD)

En vue de moderniser l'enseignement supérieur, le Togo s'est engagé dans le système Licence - Master - Doctorat (LMD) institué par le décret présidentiel N°2008-0666/PR du 21 juillet 2008, suivi de l'arrêté N°17/MESR/CAB/2009 pour sa mise en œuvre dans les Universités de Lomé et Kara.

Depuis lors, la mise en œuvre de cette réforme se poursuit. En août 2013, il a été réalisé l'étude « La réforme LMD à l'université de Lomé : point sur le processus ». Cette étude a pour objectifs de :

- faire le point sur les orientations prises en matière du système LMD ;
- décrire les différentes phases du processus en insistant sur les avancées et sur les difficultés;
- formuler des propositions d'actions.

• L'enseignement technique et la formation professionnelle

La Convention sur l'enseignement technique et professionnel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-cinquième session à Paris, le 10 novembre 1989, affirme que : « l'enseignement technique et la formation professionnelle désigne toutes les formes et

tous les degrés du processus d'éducation où intervient, outre l'acquisition de connaissances générales, l'étude de techniques et de sciences connexes et l'acquisition de compétences pratiques, de savoir-faire, d'attitudes et d'éléments de compréhension en rapport avec les professions pouvant s'exercer dans les différents secteurs de la vie économique et sociale ».

Au Togo, l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) est définie par la loi d'orientation qui stipule que : « l'enseignement technique et professionnel est un processus de préparation à l'exercice de diverses professions et implique outre une instruction générale, toutes formes d'études techniques et l'acquisition de connaissances et compétences pratiques relatives à l'exercice de ces professions dans divers secteurs socio-économiques ».

Deux catégories de formation sont actives : la formation initiale assurée à plein temps et développée soit dans les établissements de formation, soit en milieu professionnel dans les ateliers et la formation continue pour consolider les connaissances professionnelles acquises, les développer et les adapter à l'évolution de la technologie et des conditions de travail.

Compte tenu de l'évolution socio-économique, le sous-secteur de l'ETFP fait des efforts pour s'adapter aux exigences du marché du travail.

Les actions menées en 2013

Une série d'actions ont été menées pour améliorer l'enseignement technique et la formation professionnelle afin de trouver des solutions aux problèmes qui se posent à l'ETFP dont l'inadéquation entre la formation et l'emploi. Les principales actions sont :

- la réalisation, dans le cadre du projet PERI de l'enquête de suivi professionnel auprès des diplômés de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique et de la formation professionnelle : cette enquête a ciblé les diplômés de 2008 de l'enseignement supérieur et ceux des lycées et centres de formation de Lomé et exceptionnellement de l'Institut national de la formation agricole (INFA) de Tové. Elle vise l'analyse de la situation de ces diplômés du système éducatif national en réponse aux grandes orientations du Plan sectoriel de l'éducation. L'évaluation de l'efficacité externe du système éducatif togolais et la mise en place d'un dispositif continu de réalisation des études sur l'insertion socio-professionnelle des sortants constituent les principaux objectifs de cette étude ;
- la validation de la carte de développement de compétences techniques et professionnelles: ce qui permettra d'obtenir une carte scolaire au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. La carte scolaire est une répartition des établissements d'ETFP en tenant compte des potentialités et des compétences de chaque milieu;
- la création du Centre de formation aux métiers de l'industrie (CFMI) : l'arrêté portant création est pris et les travaux sur le site ont déjà commencé. Ce projet sur une période de 5 ans est financé par l'Agence française de développement (AFD) en vue de la modernisation de la formation professionnelle en partenariat avec le secteur privé. Son objectif est de proposer des formations continues et initiales en réponse au manque de main d'œuvre qualifiée dans les domaines industriels. Ce Centre est géré par

l'Association pour la formation aux métiers de l'industrie et aura à former dans les filières suivantes: Mécanique d'entretien, Hydraulique, Electromécanique, Automatisme, Soudure, Froid-climatisation, Mécanique diesel, Chaudronnerie, Tuyauterie;

 le démarrage du projet pilote de formation professionnelle d'insertion des jeunes dans le cadre du Projet éducation et renforcement institutionnel (PERI) : ce projet a pour objectif d'améliorer l'insertion des jeunes diplômés ou non en situation de chômage ou de sous-emploi et par ricochet l'efficacité externe du système de formation des jeunes.

La reprise de la coopération entre le Togo et la République fédérale d'Allemagne a permis d'entreprendre avec la GIZ, des actions dans le cadre du ProFoPEJ (Programme de formation professionnelle et emploi des jeunes) dont les plus importantes sont :

- la formation sur l'acquisition des connaissances, aptitudes et attitudes en vue de la prise en compte des droits des personnes handicapées dans l'enseignement technique et la formation professionnelle à Sokodé;
- la formation sur le développement des compétences des multiplicateurs en matière de formation professionnelle orientée vers le marché du travail en photovoltaïque, en installations électriques, en transformation des produits agricoles;
- la formation des jeunes en Création d'emploi par formation d'entreprise (CEFE) ;
- la formation des formateurs en mécanique auto ;
- la sensibilisation des acteurs de l'ETFP sur la charte de partenariat public/ privé signée en 2011;
- la sensibilisation des acteurs de l'ETFP des trois villes pilotes du programme ProFoPEJ (Tsévié, Kpalimé et Sokodé) en vue de l'appropriation du système dual dans la formation professionnelle;
- la formation des formateurs à la méthode DACUM dans l'élaboration des curricula et cette méthode permet de répertorier toutes les compétences spécifiques et transversales, mesurables pour l'exercice du métier ou de la profession qui doit être analysé.

5. Besoins et demandes en statistiques du marché du travail

L'étude diagnostique du SIMT, réalisée en 2012, a révélé qu'une large majorité des acteurs du marché du travail sont utilisateurs des indicateurs de ce marché pour :

- la formulation des projets et programmes ;
- la formulation des politiques sectorielles ou nationales ;
- le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets;
- la réalisation des études de faisabilité :
- la formation et la recherche.

Les besoins prioritaires en statistiques du marché du travail relevés dans cette étude sont toujours d'actualité. Les principaux besoins sont :

- les statistiques sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi par secteur ;
- les statistiques sur le secteur privé ;
- les statistiques sur la population active par année ;
- les statistiques sur la population rurale et urbaine ;
- les informations sur les travailleurs immatriculés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS);
- les informations sur les travailleurs immatriculés à la Caisse de retraite du Togo (CRT);
- les statistiques sur les accidents de travail dans la fonction publique ;
- les statistiques sur l'enseignement ;
- les statistiques sur la situation des personnes vivant avec un handicap;
- les statistiques sur les pertes d'emploi par an et par secteur d'activités ;
- les statistiques sur les emplois créés par an ;
- les statistiques sur l'enseignement technique, la formation professionnelle et les diplômés par filière et par année ;
- le taux de chômage et de sous-emploi ;
- les statistiques sur les salaires et les traitements ;
- les effectifs des agents de la fonction publique par année ;
- les statistiques sur les diplômés par an ;
- les statistiques sur le secteur formel;
- les statistiques sur le secteur informel ;
- les statistiques sur les recrutements dans les entreprises ;
- les statistiques sur le travail des enfants ;
- les statistiques sur le travail décent ;
- les statistiques sur l'emploi ;
- les statistiques sur l'emploi des jeunes ;
- les statistiques sur la scolarisation des enfants hors du système, y compris des enfants en situation de handicap;
- les statistiques sur l'apprentissage formel et non formel ;

- la liste minimale des indicateurs de la formation au niveau de l'Union Africaine et de l'UEMOA;
- les statistiques sur les diplômés par filière de formation dans les universités chaque année ;
- les statistiques sur les apprenants dans les universités ;
- les statistiques sur l'insertion des diplômés des universités publiques et privées sur le marché du travail.

A ces besoins en statistiques, s'ajoutent d'autres qui peuvent être qualifiés de secondaires. Il s'agit des:

- statistiques sur l'activité des femmes ;
- statistiques sur les revenus liés aux jeunes et aux femmes ;
- statistiques sur les départs à la retraite ;
- statistiques par secteur d'activité;
- statistiques sur les acteurs du secteur commercial ;
- statistiques sur la couverture en matière sociale ;
- classification des professions ;
- cartographie des compétences ;
- statistiques fiables sur les personnes vulnérables ;
- statistiques sur la population des jeunes ni dans le système éducatif ni dans l'emploi ;
- statistiques des chômeurs découragés ;
- statistiques sur l'entreprenariat (rural et urbain) ;
- statistiques sur l'artisanat ;
- statistiques sur le service d'aide à la personne ;
- statistiques sur les thématiques transversales (VIH/SIDA) à tous les niveaux de l'éducation;
- statistiques concernant l'alphabétisation et l'éducation non formelle ;
- statistiques par région des métiers porteurs ;
- indicateurs de suivi-évaluation du système LMD.

Partie 3 : Tendance du marché du travail : analyse de quelques indicateurs

1. Données et méthodologie

Les indicateurs calculés à partir des données de l'enquête du Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB-2011), de l'Enquête sur la transition de l'école vers la vie active (ETVA- 2012) et de l'enquête sur le suivi professionnel des jeunes diplômés de 2008 réalisée en 2013 ont permis principalement d'analyser la tendance du marché du travail sur la période 2011-2013. A ces indicateurs, ont été ajoutées les statistiques complémentaires du marché de travail relevant des données de l'ANPE.

La liste minimale des indicateurs du marché de travail et de la formation professionnelle de l'Union africaine (UA) a servi de référence pour l'analyse dans ce rapport. Mais, compte tenu des variables disponibles, tous les indicateurs de cette liste n'ont pas été retenus. Par contre, d'autres indicateurs portant sur les conditions de travail et sur la transition ont été ajoutés.

Concernant la définition de la population jeune, le rapport est basé sur celle retenue par l'UA c'est-à-dire les personnes âgées de 15-35 ans. L'enquête QUIBB-2011 a permis d'avoir les informations sur cette tranche de population, mais l'ETVA n'a porté que sur les jeunes de 15-29 ans.

2. Analyse de quelques indicateurs du marché du travail

• Population en âge de travailler et taux d'occupation

Les données du dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4) indiquent que la population en âge de travailler au Togo est de 3 341 763 dont 1 463 681 (43,80%) en milieu urbain et 1 878 082 (56,20%) en milieu rural. La ventilation par sexe présente une supériorité numérique féminine : 1 760 474 femmes (52,68%) contre 1 581 289 hommes (47,32%).

Les données de l'enquête QUIBB-2011, quant à elles, ont permis d'estimer au plan national, en 2011, le taux d'occupation à 68,9%. Celui des jeunes de 15-35 ans est de 58,5%. Le taux d'occupation se révèle plus important en milieu rural (74,6%) qu'en milieu urbain (61,6%). Les personnes sans niveau d'instruction ont un taux d'occupation de 88,5%, celles du secondaire (second cycle) 39,1% et celles du supérieur 44,2%.

Taux de chômage

Dans ce rapport, le chômage est analysé dans son sens large sans prendre en compte le critère de recherche active d'emploi. En fonction de cette définition et selon les résultats de l'enquête QUIBB-2011, le chômage a touché 6,5% de la population active et 8,3% des jeunes de 15-35 ans. L'analyse suivant le milieu de résidence montre que le taux de chômage est de 9,7% en milieu urbain et de 2,8% en milieu rural. En considérant le sexe, la proportion de femmes chômeuses (9,0%) est nettement supérieure à celles des hommes (4,3%).

Dans le même sens, l'ETVA-2012 estime à 12,6% le taux de chômage des jeunes de 15-29 ans. Les femmes de cette tranche d'âge sont plus affectées par ce phénomène, soit 13,1% contre 12,0% chez les jeunes hommes. La situation de chômage chez la majorité des jeunes

(34,3%) dure un an ou plus. Ce phénomène concerne plus les femmes (35%) que les hommes (33,7%).

Par ailleurs, le chômage touche 12,7% des diplômés de 2008 selon les résultats de l'enquête sur le suivi professionnel sus-mentionnée. Dans l'enseignement supérieur, le chômage touche 7,6% des diplômés dont 10% des détenteurs de BTS et 9,2% des diplômés de la faculté des lettres. Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ce taux est de 16,0% et est plus élevé chez les bacheliers hors génie civil (19,4%) que chez les autres diplômés (moins de 10%) de cette catégorie d'enseignement. Ce qui pourrait justifier la forte transition des bacheliers vers l'enseignement supérieur.

L'enquête sur le suivi professionnel a montré que les diplômés de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique et de la formation professionnelle accèdent à leur premier emploi en moyenne 13 mois après leur diplôme. Les femmes peinent plus à trouver leur premier emploi (environ 15 mois) que les hommes (environ 12 mois).

• Chômeurs découragés

Est chômeur découragé, tout chômeur qui n'est plus motivé à rechercher activement de l'emploi. Conformément à cette définition, les données de l'enquête QUIBB-2011 indiquent que les chômeurs découragés dans l'ensemble du pays représentent 5,0% des chômeurs. La proportion des chômeurs découragés en milieu urbain est de 8,1% et celle en milieu rural est de 2,8%. L'analyse par rapport au sexe montre que la proportion des femmes en situation de chômage découragé (6,5%) est plus élevée que celle des hommes en situation identique (3,1%). Le phénomène affecte 6,2% des jeunes de 15 à 35 ans (QUIBB-2011) et 19,8% de ceux de 15-29 ans (ETVA-2012). Le principal motif de découragement évoqué par les jeunes concernés par l'ETVA est l'étroitesse du marché du travail.

• Taux de sous-emploi

Au plan national, le taux de sous-emploi est de 24,2%. En ventilant ce taux suivant le sexe, il faut remarquer que le sous-emploi affecte plus la gent féminine (27,8%) que la gent masculine (21,1%). Ce phénomène touche 22,2% des jeunes de 15-35 ans et concerne 25,4 % des femmes contre 18,7% des hommes. Par ailleurs, le milieu urbain présente un taux de 21,1% et celui rural, 27,6%.

Aussi, le sous-emploi varie-t-il avec le niveau d'instruction. De façon globale, plus le niveau d'instruction augmente, moins élevé est le taux de sous-emploi. Il concerne 76,9% des personnes qui n'ont aucun niveau, 23,9% de ceux du primaire et 20,1% de ceux du premier cycle du secondaire. Le phénomène touche moins de personnes du niveau supérieur (18,1%).

Par ailleurs, l'enquête sur le suivi professionnel des diplômés de 2008 a analysé le phénomène de sous-emploi par rapport au premier emploi et à l'emploi le plus récent occupé après la diplomation en 2008. Il apparait que 37,8% des diplômés de 2008 souhaitent travailler davantage lors de leur premier emploi, contre 40% lors de l'emploi le plus récent. La situation est plus préoccupante pour les diplômés de l'ETFP (46,7%) que pour ceux de l'enseignement supérieur (33,6%).

Les diplômés de la filière BTS génie civil et les titulaires de maîtrise en lettres de l'enseignement supérieur et les titulaires du baccalauréat et ceux du Certificat de fin d'apprentissage de l'ETFP sont les plus touchés au premier emploi.

En considérant l'emploi le plus récent, dans l'enseignement supérieur, les titulaires de la maitrise en sciences économiques et en lettres, ainsi que les titulaires du BTS génie civil sont les plus touchés par le sous-emploi. Dans l'ETFP, un pic est remarqué au niveau du CAP.

• Durée excessive de travail et qualité de travail

L'enquête QUIBB-2011 indique que 32,1% des occupés travaillent plus de 48 heures hebdomadairement. Selon le milieu de résidence, ce taux est de 41,8% en zone urbaine contre seulement 26,0% en zone rurale. L'enquête montre que les hommes (39,6%) sont plus concernés que les femmes (26,0%). La proportion des occupés travaillant plus de 48 heures par semaine est plus élevée parmi les actifs ayant le niveau secondaire premier cycle (37,0%). Il est par contre plus bas parmi ceux ayant le niveau supérieur (25,7%). La proportion des jeunes de 15-35 ans dans la situation de durée excessive de travail est moins élevée que celle des occupés de plus de 35 ans.

En termes de qualité de travail, les données de l'ETVA révèlent que plus de huit jeunes sur dix (83,4%) occupent un emploi vulnérable. En effet, quatre jeunes sur dix (41,8%) sont à leur propre compte, près d'un cinquième (19,0%) sont des travailleurs familiaux non rémunérés, 17,3% sont occupés temporairement et seulement 14,5% sont recrutés par un employeur. Cela montre que la situation dans l'emploi des jeunes de 15-29 ans n'est pas stable. Cette instabilité touche plus les femmes (88,2%) que les hommes (77,2%). Ce phénomène est plus vécu en milieu rural (89,8%) qu'en milieu urbain (70,4%). De plus, les jeunes salariés prétendent à 83,3% être mal rémunérés et 76,6% de ceux qui travaillent à leur propre compte déclarent ne pas être satisfaits de leur revenu. Ces jeunes vulnérables travaillent le plus souvent dans des activités informelles (89,1% des jeunes occupés) et/ou irrégulières (87,1% des jeunes occupés). Ces jeunes sont souvent présents dans les domaines agricole, commercial, etc. où les conditions générales de travail sont difficiles, le rendement et surtout la rémunération sont assez dérisoires.

• Transition de l'école vers la vie active (15-29ans)

La transition de l'école vers la vie active est le passage d'un individu en fin d'étude au premier emploi stable et/ou satisfaisant. Cette transition a été analysée à travers les données de l'ETVA-2012 qui révèlent que 45,5% des jeunes de 15-29 ans ont fini leur transition, 34,0% y sont encore tandis que 20,5% ne l'ont pas encore amorcée. Cette transition varie selon l'âge: 56,2% des jeunes d'au moins 25 ans ont achevé leur transition contre 49,7% des jeunes de 20-24 ans et 34,2% des moins de 20 ans. Le milieu rural (51,2%) semble être plus favorable à la transition achevée que le milieu urbain (37,5%). L'analyse suivant le sexe fait remarquer que 47,0% des femmes achèvent leur transition contre 43,7% d'hommes. Selon le niveau d'instruction, les jeunes qui ont un niveau supérieur ont de la peine à trouver un emploi stable et/ou satisfaisant contrairement aux personnes sans niveau qui présentent une forte proportion de transités.

Taux de salarisation

Il ressort de l'analyse des données de l'enquête QUIBB que les emplois salariés représentent 20,4% sur le plan national. Suivant le milieu de résidence, on estime à 30,1% ces emplois en zone urbaine et à 14,2% en zone rurale. Le taux de salarisation varie aussi selon le niveau de scolarisation des actifs occupés. Il est de 14,2% pour ceux du niveau primaire, de 25,4% pour ceux du secondaire premier cycle, de 55,8% pour ceux du secondaire 2ème cycle et de 78,8% pour ceux du supérieur. Selon les tranches d'âge, les jeunes occupés de 15-35 ans présentent un taux de salarisation de 20,6%. On note moins de salariés dans la population féminine occupée (12,8%) que dans la population masculine occupée (29,6%).

Les données de l'ETVA-2012 montrent que le taux de salarisation chez les jeunes de 15 à 29 ans est relativement faible. En effet, une personne sur sept (14,5%) de cette tranche d'âge a un emploi salarié. En ce qui concerne le sexe, deux jeunes hommes sur dix (20,1%) ont une rémunération, qu'elle soit en espèce ou en nature, pour le travail fourni contre une jeune femme sur dix, soit 10,2%. En milieu rural, ce taux est bas et est de 8,3%. Par contre en milieu urbain, 27,2% des jeunes ont un emploi rémunéré.

Ratio emploi/population

A la lumière des résultats de l'enquête QUIBB-2011, il est observé que 68,4% des jeunes de 15-29 ans sont économiquement occupés. Par ailleurs, l'enquête ETVA-2012 révèle que plus de la moitié (62,3%) des jeunes de 15 à 29 ans participent aux activités économiques en exerçant un emploi quelle que soit sa qualité. Cette contribution des jeunes à la production générale des biens et services diminue lorsqu'on quitte le milieu rural pour celui urbain. Elle est respectivement de 71,9% et de 48,9%. Quel que soit le sexe, plus d'une personne sur deux a une activité économique. Ainsi, (64,8%) des jeunes femmes sont actives sur le marché du travail pour 59,5% des jeunes hommes.

Conclusion

Le Togo poursuit des initiatives sur les plans politique, économique, juridique et institutionnel pour redynamiser son marché du travail, promouvoir la formation et l'emploi, surtout l'emploi des jeunes. Dans cette optique, la mise en œuvre des différents instruments tels que la SCAPE, la PNE, le PSE, le PSNEJ. va contribuer à réduire considérablement les taux de chômage et de sous-emploi.

En 2013, des efforts ont été multipliés pour améliorer l'employabilité et l'auto-emploi des jeunes. L'exécution de la politique des grands travaux et des projets agricoles a pris de l'ampleur au cours de l'année avec la création de plusieurs emplois.

Sur le plan éducatif, des avancés ont été aussi enregistrées avec l'élaboration du RESEN et la mise en place du conseil présidentiel sur l'enseignement supérieur.

Toutefois, des défis restent à relever pour faire face aux enjeux socio-économiques.

Par ailleurs, l'importance que revêt le présent rapport dont l'objectif est de favoriser une meilleure prise de décision en faveur de la formation, de la promotion de l'emploi, de la réduction durable de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des populations, impose un meilleur accompagnement du processus d'information sur le marché du travail.

Etant entendu enfin que le remède de base pour lutter efficacement contre la pauvreté est aussi bien une question de connaissance que d'emploi, il est espéré qu'avec ce rapport SIMT des redressements judicieux puissent être opérés afin de résoudre le problème d'inadéquation formation/emploi que connaît le marché du travail au Togo.

Annexes

1. Plan d'actions SIMT pour 2014

Ce plan d'action regroupe les différentes réformes et études prévues pour être réalisées en 2014 par les principales structures du système d'informations sur le marché du travail.

Désignation	Structure responsable	Année de programmation	Source de financement			
SECTEUR EMPLOI						
Finaliser et faire valider les textes d'autonomisation de l'Observatoire de l'emploi et de la formation	DOE	2014	ANPE			
Elaborer et adopter une liste des indicateurs nationaux du marché du travail	DOE	2014	ANPE			
Exécuter le projet ROAME	DOE/DOPP	2014	ANPE/BIT/UE			
Elaborer le rapport national sur le SIMT	DOE	2014	ANPE			
Collecter et étudier les données sur les emplois générés par l'exécution de la SCAPE	DOE	2014	PNUD			
Finaliser le programme national de services d'aide à la personne	DOPP	2014	ANPE			
Développer le partenariat public privé	DOPP	2014	PNUD			
Mener une étude sur les secteurs d'activités économiques et décrire les chaînes de valeur	DACE	2014	ANPE/PNUD			
Finaliser et valider le programme d'incubation de projets orientés sur les créneaux porteurs par région	DACE	2014	ANPE			
Mettre en œuvre le Programme d'insertion socio-économique des populations jeunes du Togo par la formation communautaire au travail décent (TREE)	DGE	2014-2016	GIZ-Coopération Allemande			
Adopter la PNE en Conseil des ministres	DGE	2014	PM			
Adopter le PSNEJ	DEJ	2014	PM			

Elaborer les programmes pilotes dans trois régions économiques (Maritime, Centrale et Savanes) sur la base de la Carte de potentialité d'emploi des jeunes et des femmes dans les préfectures et sous-préfectures du Togo	DGE	2014-2016	AR
Elaborer et valider une méthodologie de production des données sur les statistiques du travail à la Direction générale du travail et des lois sociales	DGTLS	2014	AR
Développer des compétences par le volontariat	DEJ (PROVONAT)	2014	Etat
Accroitre l'Entreprenariat rural	DEJ (FAIEJ)	2014	Etat
Insérer des personnes handicapées	DEJ	2014	Etat
SECTI	EUR DE LA FORMA	TION	
Réaliser l'enquête ETVA	DGSCN	2014	BIT
Créer le Centre de Formation aux	Dobert		AFD FP
Métiers de l'Industrie de Lomé	DETFP	2014	111211
Restructurer les CRETFP des Régions			AFD FP
Maritime et de la Kara	DETFP	2014	BIE ETP
Restructurer les sections FP du LETP de Sokodé	DETFP	2014	AFD FP BIE ETP
Réviser les programmes des filières industrielles	DPP	2014	BIE ETP
Elaborer les curricula pour les métiers du secteur non-formel	DPP DSRP	2014	BIE ETP
Faire une étude relative à la restructuration de l'offre éducative	DAC	2014	BIE ETP
Mettre en place le système de suivi des sortants	DSRP	2014	
Redynamiser le partenariat public privé	SP-CSETFP/ DETFP	2014	AR
Mettre en place un Système d'Informations Géographiques	DP	2014	AR
Professionnaliser les universités	DESUP UL	2014	BIE ESR SCAC
Redynamiser et renforcer l'orientation scolaire et universitaire	DESUP	2014	AR
Privatiser la gestion des œuvres sociales	DESUP	2014	AR
Renforcer le cadre institutionnel et la gouvernance de la recherche	DRST	2014	AR
Développer la recherche agronomique	DRST	2014	AR
Développer la recherche en santé	DRST	2014	AR

Développer la recherche sur changements climatiques	DRST	2014	AR
Renforcer le cadre juridique (Révision statut ENS)	DESUP	2014	AR

2. Perspectives pour 2014

2.1 En matière de l'Emploi

Le Gouvernement compte accentuer ses actions :

a) Au plan institutionnel par:

- ➤ la mise en place et l'opérationnalisation du réseau de partenaires de l'Observatoire ;
- ➤ la mutation du Département de l'observatoire de l'emploi (DOE) de l'ANPE en Observatoire de l'emploi et de la formation (OEF) ;
- ➤ la réforme du FNAFPP ;
- ➤ l'opérationnalisation de l'Agence Nationale du Volontariat du Togo.

b) Au niveau programme par :

- ➤ la validation du Programme de « renforcement des compétences de l'insertion socioéconomique des populations les plus vulnérables et la création de micro et petites entreprises dans le milieu rural au Togo » ;
- ➤ l'actualisation et la vulgarisation de la carte de potentialités d'emploi des jeunes et des femmes dans les préfectures et sous-préfectures du Togo avec un accent sur les emplois verts ;
- ➤ l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de reconversion et de réinsertion des personnes déflatées ;
- ➤ l'élaboration du Répertoire opérationnel africain des métiers et emplois (ROAME);
- la redynamisation du partenariat public-privé ;
- ➤ l'étude sur les métiers porteurs dans les trois régions concernées par le ProFoPEJ.

2.2 En matière de l'éducation

Dans le domaine de l'éducation, il est important de spécifier les points suivants :

- l'élaboration d'un programme de récupération des apprenants en difficultés ;
- ➤ la sensibilisation/formation des formateurs, conseillers d'orientation et conseillers d'apprentissage ;

- ➤ la vulgarisation de la formation duale dans les CRETFP et CFTP ;
- ➤ l'élaboration d'un répertoire des maîtres-artisans ;
- ➤ la révision des programmes des filières industrielles ;
- ➤ l'élaboration d'un organigramme de passerelles pour les métiers accueillant un grand nombre d'apprentis ;
- ➤ l'élaboration des curricula avec un volet sur l'éducation civique pour les différents métiers ;
- ➤ l'organisation des cours de législation et de technologie aux apprentis dans chacune des préfectures ;
- ➤ l'organisation des cours d'alphabétisation aux apprentis et artisans dans chacune des préfectures en collaboration avec la DAENF;
- la valorisation des acquis expérientiels (VAE) ;
- ➤ la révision des manuels de procédures en usage dans les structures de formation de l'ETFP;
- ➤ la révision des textes relatifs aux coopératives entre les structures de formation du système de l'ETFP et le monde professionnel ;
- ➤ l'opérationnalisation du CFMI et du CERSA.

Bibliographie

Agence nationale pour l'emploi (2014) ; rapport d'activité de l'année 2013 ;

Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (2013); Rapport de l'Enquête sur la transition école vie active;

Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (2011); Rapport de l'Enquête QUIBB;

Maryse A. QUASHIE et Koffi T. JONDOH (Août 2013); « La Réforme LMD à l'Université de Lomé : point sur le processus » ;

Secrétariat technique du DSRP (2013) ; Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi ;

Secrétariat technique du PSE (2010); Plan sectoriel de l'éducation (PSE) 2010-2020;

Secrétariat technique du PSE (2013) ; Plan sectoriel de l'éducation (PSE) 2014-2025 ;

Secrétariat technique du PSE (octobre 2013) ; Rapport d'état sur le système éducatif national du Togo ;

Secrétariat technique permanent du PERI (2013); Enquête de suivi professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique et de la formation professionnelle;

Université de Lomé (2012) ; Rapport de la réunion d'échanges d'information sur le système d'enseignement supérieur du Togo ;

Université de Lomé (2013) ; Rapport du Conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur ;

Université de Lomé (2013); Termes de référence du Forum national sur les Sciences, technologie et innovations 10-11 décembre 2013;

Université de Lomé (2013); Cahier de charges pour les demandes de création, d'ouverture, d'habilitation et d'agrément des établissements privés d'enseignement supérieur au Togo (Référentiels CAMES).